



Exclusion definitive du college prive

Par **bene1503**, le **24/01/2014** à **10:19**

[fluo]Bonjour,[/fluo]
Mon fils a été exclu définitivement de son collège privé sur le champ. Un élève de 3e (15 ans) lui a proposé, à lui ainsi qu'à ses amis, de lui vendre un joint. Mon fils lui a acheté et l'a montré à ses copains (je pense sincèrement que c'était pour épater ses copains). Il a 13 ans et est en 4e. Il n'a aucune heure de colle à son actif et 20/20 en vie scolaire. Le responsable de discipline ne le connaissait même pas. La sanction a été prise immédiatement, sans consulter personne. Il est donc descolarisé et je ne trouve pas d'autres établissements similaires car il fait espagnol et il ne reste des places que pour allemand 2e langue.
Mon fils est au plus mal et regrette (un peu tard) son geste irréfléchi.
Quels recours puis-je avoir ?
Merci de m'aider.

Par **Tisuisse**, le **25/01/2014** à **07:15**

Bonjour,
Un bonjour en arrivant est primordial à l'égard des bénévoles qui vous lisent, analysent votre situation et tentent de vous proposer des pistes ou des solutions (voir les règles de politesse sur Experatoo). Merci d'avance.
Qui a pris cette décision d'exclusion immédiate et définitive ?
Est-ce que ses camarades ont aussi été sanctionnés ?
Est-ce que le vendeur de joint a aussi été sanctionné ?
Que dit, dans ce domaine, le règlement intérieur de ce collège ?
A vous lire.

Par **bene1503**, le **25/01/2014** à **09:26**

bonjour,
pour répondre à vos questions c'est le sous directeur qui a pris cette décision,

mais il m'a bien spécifié que le directeur était d'accord.
le "vendeur" a été également exclu sur le champ (il avait déjà été exclu pour violence qq jours)
mon fils n'a pas voulu dénoncer ses camarades, surtout que ce n'est pas eux mais bien mon fils qui l'a acheté.
dans le règlement intérieur il est bien spécifié que si il le veut il peut exclure définitivement un élève sans conseil de discipline.
cordialement